

# L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

## Sommaire:

Edito de M. le Maire  
L'avenir de nos écoles  
Urbanisme - Acquisitions  
L'eau - L'assainissement  
Eclairage public Lotissement Eglise  
Fibre optique - Boulangerie  
Dossiers réalisés - Projets - Ours ?  
Horaires travaux - Alertes SMS  
Carnet de Poilu - Appel à volontaires  
Les richesses de Fleurey: biodiversité  
Les enfants et l'histoire de Fleurey  
Principales décisions du Conseil

## Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et mercredi  
de 13h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

[fleurey-les-faverney@wanadoo.fr](mailto:fleurey-les-faverney@wanadoo.fr)

Site internet: fleurey.fr



## État civil

### Naissances

- FRANCOIS Oxana 30/03/2016
- REUCHET Lola 01/05/2016
- CAMUS Manon 06/05/2016
- MARMIER Adèle 17/05/2016

### Décès

- PARAT Claude 13/03/2016
- Lucette FENARD née LEPAGNOL 16/04/2016

## Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire  
Pascal CAMUS, 1er Adjoint  
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint  
Jean-Paul PORCHEROT, Conseiller  
Florent GONET, Conseiller  
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère  
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller  
Laurent CAMUS, Conseiller,  
Vanessa FARBER, Conseillère  
Clémentine BERNET, Conseillère.

Coordonnées du Maire,

mail: [f.tisserand@wanadoo.fr](mailto:f.tisserand@wanadoo.fr)

En cas d'urgence: 06.78.12.16.85



## Manifestations à FLEUREY LES FAVERNEY

13 et 14 juillet Cérémonie et jeux  
17 juillet Baptême Jet ski  
14 août Course de caisses à savon  
24-25 septembre Fête foraine  
08 octobre Soirée pizzas Fleurey loisirs

## Agenda communautaire

15 au 21 juillet Cinétoiles  
19 juillet Mardi du Terroir à Faverney  
26 juillet Mardi du Terroir à Provenchère  
29 juillet au 7 août Festival de Folklore  
17-18 septembre Journées du Patrimoine

Renseignements Service communication Terres de Saône : 03.84.78.10.66

## L'édito de M. le Maire

Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui ont su faire preuve de patience, dans l'attente de travaux qu'ils espéraient depuis longtemps, mais aussi tous ceux qui patientent encore pour des travaux qu'ils espèrent près de chez eux.

Pas facile en effet de satisfaire tout le monde, ni de répondre instantanément à des demandes multiples.

Parfois même il faut dire non, ou admettre qu'on n'a pas réussi à répondre à une demande particulière, ce qui peut être mal accepté.

Administrer une commune, c'est définir des priorités, évaluer ses moyens en permanence, organiser la vie de tous dans une recherche d'équité...mais c'est dans la nature de l'homme que d'ordonner l'équité ...

Parmi les priorités et pour citer un exemple, il y a l'école. Comment la garder lorsqu'on est emporté dans une frénésie de regroupement...Il faut s'engager, faire des propositions. Comment garder l'école si l'on n'a pas la restauration et l'accueil du matin et du soir? Comment garder l'école et convaincre les nourrices agréées que l'arrivée d'activités péri-scolaires peut aussi être perçue comme une possibilité de renforcer la population, donc l'activité.

On ne peut accéder à toutes les demandes, qui sont elles mêmes parfois contradictoires, d'un Fleuréen à l'autre.

Vous l'aurez compris, on ne se fait pas que des amis, mais c'est ce que nous ferons pour l'intérêt général qui servira les intérêts particuliers. Notre village deviendra ce que nous en ferons tous.

Au travers de ce numéro quinze, nous passons en revue un certain nombre de projets. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions, des propositions. Intéressez-vous au PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui sera visible en mairie.

Nous sommes aujourd'hui 472 fleuréennes et fleuréens, et par conséquent 472 conseillers municipaux

Je vous souhaite une excellente lecture,

*Bien attentivement,*

Franck TISSERAND

## L'avenir de nos écoles

Depuis quelques années, nos écoles étaient déjà fragilisées par un effectif en baisse. Moins de naissances, en particulier sur Amoncourt, pas de périscolaire et plusieurs enfants inscrits à l'extérieur. Voici nos effectifs prévisionnels :

### Effectifs prévisionnels 2016-2017

	PS(2013)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total maternelle	Total élémentaire
AMONCOURT	3	4	2	4	4	0	1	1	9	10
FLEUREY	6	5	3	3	1	2	7	6	14	19
			1			1			1	1
<b>TOTAL : 54</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>30</b>

### Effectifs prévisionnels 2017-2018

	PS 2014	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total maternelle	Total élémentaire
AMONCOURT	2	3	4	2	4	4	0	1	9	13
FLEUREY	8	6	5	3	3	1	2	7	19	16
				1			1			2
<b>TOTAL : 59</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>31</b>

### Effectifs prévisionnels 2018-2019

	PS 2015	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total maternelle	Total élémentaire
AMONCOURT	4	2	3	4	2	4	4		9	14
FLEUREY	8	8	6	5	3	3	1	2	22	14
					1			1		2
<b>TOTAL : 61</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>30</b>

Il faut bien le reconnaître, ces effectifs ne sont pas tenables pour conserver deux sites scolaires.

Depuis que la communauté de communes a pris la compétence, nous sommes invités à réfléchir à l'adhésion à un futur pôle éducatif.

Pour apporter une solution constructive, les élus de Fleurey et d'Amoncourt ont décidé d'adhérer au RPI de Favorney et à son futur pôle éducatif, à condition qu'au moins un site scolaire sur les deux soit préservé.



C'est le site de Fleurey qui a été retenu, pour plusieurs raisons évidentes :

⇒ La qualité du bâtiment et sa capacité d'accueillir les petits. Ce site conservé permet d'éviter le surdimensionnement du pôle de Favorney, et par conséquent d'économiser un petit million d'Euros.

⇒ La capacité de la commune de Fleurey d'accueillir les activités périscolaires sans investissement spécifique.

⇒ La population du village de Fleurey et ses effectifs scolaires.

⇒ Le positionnement géographique qui permet d'organiser le transport dans le sens Amoncourt-Favorney et limiter le transport des plus petits.

*Une réunion publique a été organisée le 23 mars dernier à Amoncourt.*

Toutes les problématiques ont été évoquées en toute transparence, et chacun a pu poser ses questions. Les nourrices, à cette occasion, ont exprimé leur crainte de voir arriver la concurrence des activités périscolaires.

Aucun argument contradictoire n'a été exprimé à cette occasion.

A la rentrée prochaine, les activités périscolaires et la restauration scolaire s'installent à Fleurey. Nous espérons que ce service, cet effort, nous apportera la satisfaction de voir revenir des enfants jusqu'ici inscrits à l'extérieur...

Voici les tarifs, qui sont les mêmes sur tout le territoire de la communauté de communes :

	Heure de présence péri-scolaire Matin/soir	Repas (garde de 11h30 à 13h30 incluse)	Repas non décommandé
<b>QF&lt;680</b>	1.12€	4.75€	4.00€
<b>681&lt;QF&lt;1000</b>	1.40€	5.40€	4.00€
<b>QF&gt;1001</b>	1.72€	5.75€	4.00€

**Restauration en période scolaire** les lundis, mardis, jeudis et vendredis

**Accueil le matin en période scolaire** les lundis, mardis, mercredis, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30

**Accueil le soir en période scolaire** les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Les repas seront livrés par la « Cuisine de Villersexel »\* et seront servis dans la salle des fêtes de Fleurey Lès Favorney.

La **facturation**, à la demi-heure, sera établie par la communauté de communes Terres de Saône. Tous les services utilisés (NAP, garderie, restauration) apparaitront sur une seule et même facture mensuelle.

Contact pour inscription ou renseignement : **03.84.78.19.93 - enfance@cctds.fr**

\*La « Cuisine de Villersexel » est attributaire d'un marché public qui lui concède les repas sur le territoire scolaire de Terres de Saône.

## Urbanisme : le PADD.

C'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En quelques mots, le PADD présente les grands axes de développement urbain, identifie les zones naturelles ou à protéger, les futures zones constructibles et les projets collectifs. Globalement, le périmètre actuel de la carte communale n'est pas impacté, sauf à la marge.

Les orientations générales du PADD sont déclinées selon les axes suivants :

- 1) Préserver et entretenir l'identité villageoise en permettant un développement urbain maîtrisé respectueux de l'environnement et contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Préserver et valoriser le cadre paysager à l'origine d'une qualité de vie certaine.
- 3) Préserver la biodiversité.
- 4) Pérenniser les activités économiques existantes et permettre l'implantation de nouvelles activités.

Le Conseil Municipal a pris acte, le 4 mai dernier, des orientations de ce projet.



Le projet de Plan Local d'Urbanisme et ce PADD sont consultables en Mairie; un registre à votre disposition pour y consigner tout commentaire.

**Une réunion publique est organisée le 31 août à 20h00 à la Salle des Fêtes pour présentation à la population.**

## Acquisitions communales :

La commune a acquis en août 2015 une maison en ruines située derrière la salle des fêtes, entourée de 2,76ha de terrain, pour un prix de 47000 €. Ces terrains intéressent beaucoup la commune pour son projet de construction de logements pour personnes âgées autonomes. C'est un des axes majeurs du PLU.



Madame Christine MIRLIN, qui réside aujourd'hui à Favorney, a demandé aux personnes qui l'accompagnent dans la gestion de ses biens de proposer que sa maison de la rue des cordeliers soit de préférence vendue à la commune.

***Nous l'en remercions.***

La commune achètera cette maison pour la rénover et réaliser un ou deux logements.



**Objectifs :** rénover l'habitat, augmenter le patrimoine de la commune, financer l'achat et les travaux par le montant des loyers, rendre la commune plus riche ... dans 20 ans.

## L'eau :

Comme vous pouvez le constater à la lecture du rapport sur l'eau que nous fournissons chaque année au dos de vos factures, l'eau de notre village est considérée comme agressive. Cela signifie qu'elle manque de calcaire, qu'elle est un peu acide et qu'à ce titre, elle dissout les métaux des canalisations. Le traitement mis en place grâce à une pompe doseuse la rend toutefois exempte de bactéries.

Les normes actuelles nous imposent de distribuer de l'eau à l'équilibre.

L'autre problématique communale, c'est l'insuffisance de la source en période d'étiage. Nous l'avons bien constaté l'été dernier. Cette insuffisance nous empêche d'être autorisé à protéger notre périmètre de captage, ce qui pourrait à terme nous empêcher de distribuer de l'eau.

Nous devons donc compléter notre ressource pour assurer la quantité toute l'année, protéger notre captage principal et trouver un moyen de traiter notre eau agressive. Une double contrainte.

En prévision des travaux d'assainissement, nous nous sommes naturellement tournés vers Amoncourt. En effet, l'eau d'Amoncourt, très calcaire, mélangée dans des proportions modélisées, pourrait apporter l'équilibre à notre ressource tout en la complétant. Il serait en outre possible de profiter des travaux communs d'assainissement pour passer une canalisation d'eau. Dans le cas précis d'interconnexions, les subventions accordées peuvent être importantes.

Des analyses sont en cours, si elles ne sont pas concluantes, nous devrons déclencher une nouvelle recherche en eau, et envisager ensuite un traitement par apport de calcaire..

***Suite au prochain épisode!***

## L'assainissement

En 2007, un premier dossier de zonage d'assainissement avait été réalisé. En 2014, l'équipe municipale a relancé ce dossier de travaux obligatoires en demandant à un bureau d'études de reprendre ce premier dossier en le mettant à jour des techniques nouvelles.

Dans le même temps, la commune d'Amoncourt a lancé le même projet sur son territoire, avec le même bureau d'études. C'est bien logiquement que les deux communes ont rapidement demandé une réflexion sur un projet commun.

Avant toute investigation technique, il était prévu de réaliser la station de traitement en lit planté de roseaux sur un terrain situé en bas de la commune de Fleurey, ce qui nous semblait constituer un point central.

Mais l'étude de faisabilité technico économique a situé cette station plutôt sur le bas d'Amoncourt, dans le secteur du fer à cheval.

Le projet tel qu'il est élaboré permet de mutualiser le fonctionnement d'une part, mais aussi d'éviter une dépense de plus de 200.000€ pour chaque village.

Il prévoit tout de même une dépense d'environ un million d'Euros pour notre commune et pourrait être subventionné à hauteur de 55%. Il a été voté à l'unanimité par les deux équipes municipales, mais les élus d'Amoncourt ont sollicité à nouveau le bureau d'études pour une extension de réseau.

Nous attendons une réponse définitive de nos voisins.

***A suivre...***

## Eclairage public :

Comme vous avez pu le constater, les travaux de réfection de l'éclairage se terminent. Les Fleuréens qui résident rue des Bastiens et rue de la fontaine Lège ont été patients, nous les en remercions. Les 4 reverbères de ces deux rues ont dû en effet être traités dans un dossier distinct du reste du village. Ils sont en effet plus récents que les autres et ne bénéficient pas du



même volet de subventions.

Les travaux ont coûté : 43 304.64€ TTC

Le montant des subventions s'élève à : 23 871.80 €

La différence se finance avec les économies d'énergie, sur 8 à 10 ans

Aucun recours à l'emprunt sur cette opération.

## Voirie du lotissement :

Enfin ! Les lotisseurs ont eu le plaisir de voir apparaître des trottoirs et des reverbères. Quelques travaux de finition subsistent, et nous attendons l'intervention d'EDF pour le branchement. La chaussée sera revue en 2017.

Les travaux de voirie ont coûté : 82.000€

Les travaux d'éclairage ont coûté : 20.000€

Le montant des subventions est faible : 4000€

La commune récupère 17.000€ de TVA.

Aucun recours à l'emprunt sur cette opération.



## Les travaux sur l'église :

Les travaux se terminent, nous allons pouvoir arroser ça !

Merci à tous les commentaires très positifs et très nombreux sur cette opération.

Certes, un bâtiment culturel n'est pas forcément de première nécessité pour certains. Mais c'est notre édifice, notre monument communal central que nous voyons de loin et qui nous donne une première impression de l'état de notre village.

C'est là qu'on se rassemble pour des événements heureux ou tristes, admettons-le. Il nous fallait profiter de cette opportunité passagère de présence de subventions sur ce type de rénovation.

*Nous l'avons fait et nous ne le regrettons pas.*

**Merci** aux artisans qui ont fait un gros effort sur les prix, **Merci**

aux donateurs.

La souscription populaire a rapporté pour l'instant 8800 €. Elle sera close le 31 juillet. Nous vous rappelons que toute donation peut faire l'objet d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant du don.

Il est donc encore temps...un chiffre rond ?

## L'arrivée de la fibre :

Le 17 février dernier, une réunion a été organisée avec l'opérateur Orange, le syndicat Haute-Saône Numérique et l'entreprise INEO pour préparer l'arrivée de la fibre optique. Après plusieurs investigations, il a été convenu que le meilleur emplacement se trouvait à proximité immédiate de l'armoire PTT existante, soit dans la grande rue, devant le mur de Jean Marie et Nicole SARCELLE.

Cet emplacement permet de n'avoir strictement aucun affaiblissement de connexion. Cependant, pour accueillir la nouvelle armoire de la fibre, il fallait réunir des conditions techniques précises, parmi lesquelles un recul suffisant par rapport à la chaussée.



La commune a donc sollicité Monsieur et Madame Sarcelle pour l'achat d'une parcelle de 19m<sup>2</sup> et l'autorisation de démonter leur mur pour le remonter un mètre plus loin. Nous les remercions chaleureusement de leur accord bienveillant.

Le choix de l'emplacement le plus favorable a été recherché, même si cela occasionne quelques frais. L'installation de la fi-

bre, qui portera à environ 30 méga la puissance de nos connexions, profitera également aux usagers d'Amoncourt et à une partie de Conflandey.

Il était donc important de choisir l'emplacement optimal.

## La Boulangerie :

Suite à l'étude de marché positive, un bureau d'architecte spécialisé a été missionné pour réaliser ce projet. Les plans doivent être bientôt finalisés. Les travaux de rénovation du bâtiment communal devraient s'élever à environ 250 000 € TTC qui pourraient bénéficier de subventions importantes. (30% espérés). La commune récupère la TVA. Un reste à charge de 150.000 € est estimé pour la commune, qui financera cette rénovation par un emprunt à un taux d'environ 1,40% sur 20 à 25 ans.

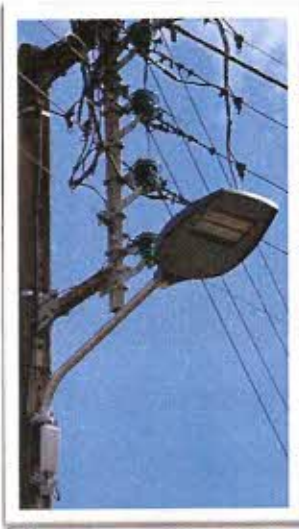


Le boulanger candidat versera un loyer équivalent au montant des mensualités et apportera lui-même un investissement d'environ 100.000 € pour tout le matériel nécessaire.

Un meunier et spécialiste des boulangeries rurales nous accompagne et investit également sur ce projet, monsieur Raymond METAUD. Il diffuse des farines de haute qualité.



**Mémo :**  
*Ce qui a été réalisé en 24 mois ...*



Eclairage public technologie LED.



Mise en place d'une pompe doseuse au château d'eau.



Terrain multi-sports



Aire de jeux



Abri bus



Aménagement Rue d'Amoncourt



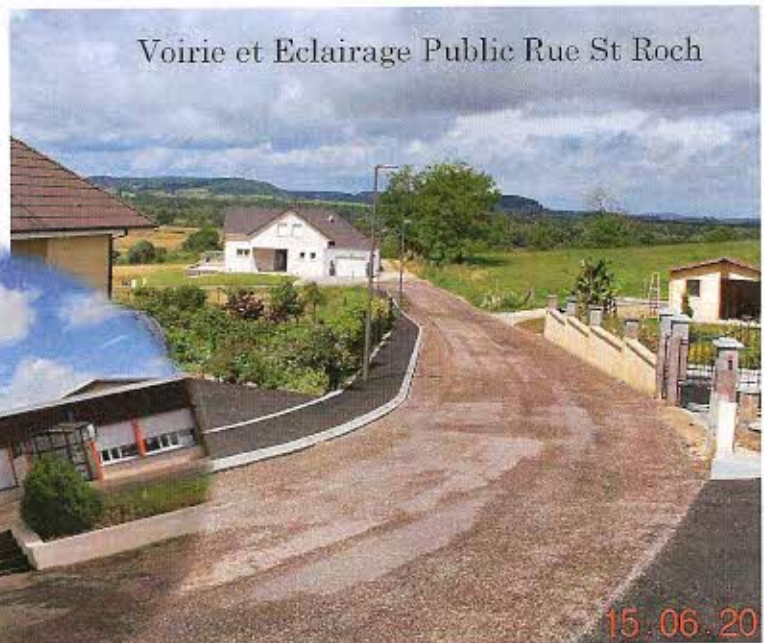
Plantation de 70 arbustes.



Toiture et ravalement de l'église



Démontage remontage d'un mur pour préparer l'arrivée de la fibre optique



Voirie et Eclairage Public Rue St Roch



Ravalement de l'école et isolation

### Et aussi:...

- L'aménagement d'une salle pour les activités pédagogiques
- Réfection complète d'un logement communal
- Démolition d'une maison en ruines derrière la salle des fêtes
- Réfection de l'éclairage de la salle des fêtes
- Radars pédagogiques

## Réunion publique du 22 juin :

Une réunion publique a été organisée le 22 juin à 19 h pour faire le point avec la population sur tous les projets de la commune. Tous les sujets ont été évoqués en toute transparence. Cet exercice n'est pas simple.

Il vous permet d'avoir les bonnes informations sur tous les projets en cours, de vous rendre compte de ce que fait l'équipe municipale à qui vous avez confié la gestion du village, de prendre la mesure de l'intérêt général.

Il y en aura d'autres...

## Dossiers en cours

Diagnostic eau-incendie

Périmètres de protection du captage

Assainissement

Aménagement de voirie

Projet de boulangerie

Projet de jardins partagés



## Ours ou pas ours ?

René Mathieu décide d'avertir le maire, en ce 6 avril, de sa rencontre pour le moins inattendue...

*« Dis-moi Franck, je ne sais pas si tu vas me croire, mais...je crois que j'ai vu un... ours.*

*Je sais que c'est totalement improbable, voire impossible, mais...je crois que j'ai vu un ours. »*

Nous nous sommes rendus ensemble sur les lieux du « délit », j'ai pris connaissance des deux photographies, et nous avons fait ce que nous dictait notre bon sens : en référer immédiatement aux services compétents.

Quelques minutes plus tard, les représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage nous rejoignaient, accompagnés des gendarmes.

Nous avons cherché des traces, en vain dans ce secteur caillouteux, et décidé de mettre en place des piégeages photo.

Pour éviter toute panique, toute forme de chasse anarchique ou de promenade provoquée, nous avons décidé de ne pas alerter la population tant que la présence de l'animal n'était pas confirmée.

L'animal ne s'est pas à nouveau présenté à nos regards sur notre territoire, mais l'information s'est répandue...il aurait été vu à Breurey, puis enfin ce fameux jour à Provenchère où quelqu'un a décidé d'alerter tout le monde.

Est arrivé ce qui devait : le journal, la presse, la radio, la télé.

Une forme inattendue de notoriété pour nos communes !

Ce que l'on peut dire sur cette affaire non élucidée, c'est qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause le témoignage de personnes sérieuses, tant à Fleurey qu'à Provenchère, et que rien aujourd'hui ne nous permet d'affirmer que nous n'avons pas, ou que nous n'avons eu la présence de ce genre d'animal aux alentours.

***Affaire à suivre, avec prudence !***

## SERVICE SOCIAL DU DÉPARTEMENT

Pour toute question sociale ou médico-sociale, vous pouvez trouver écoute et soutien au  
**Centre Médico Social de Jussey** Plate du Champ de Foire 70500 JUSSEY  
Tel: 03.84.95.71.80 cms-jussey@haute-saone.fr



### **RAPPEL: TONTE, DEBROUSSAILLAGE,**

### **TRAVAUX DOMESTIQUES**

#### **ARRETE PREFECTORAL DU 18 MAI 2006**

relatif à la Lutte contre les bruits de voisinage. (extrait)

**Article 4 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00



**Article 5 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par

l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



La commune souhaiterait pouvoir communiquer avec les fleuréens en alerte SMS. C'est très pratique en cas d'évènement non ordinaire, d'aléa climatique...un petit message sur votre téléphone portable.

Pour cela, nous allons recueillir tous les numéros de portables de ceux qui acceptent de recevoir ces SMS communaux.

Vous pouvez nous les envoyer par mail à l'adresse de la commune : [fleurey-les-faverney@wanadoo.fr](mailto:fleurey-les-faverney@wanadoo.fr), en précisant vos **Nom, prénom, adresse, n° de portable, adresse mail**

**Ou** en déposant ce coupon réponse dans la boîte aux lettres de la mairie.



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Alerte SMS** XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**NOM**

**Prénom**

**Adresse**

**N° portable**

**Adresse mail**

Mention manuscrite « j'accepte de recevoir les messages de la Mairie de Fleurey Lès Faverney »

Signature



# Une faune et une flore exceptionnelles à Fleurey Lès Faverney

Nous avons demandé à Claude Colombier de nous faire un point sur notre patrimoine « Faune-Flore »

De par la diversité de ses milieux naturels et paysagers, la commune de Fleurey-lès-Faverney recèle de véritables trésors en terme de biodiversité.

Dans ses prairies humides, le long de la Lanterne, elle accueille des oiseaux devenus rares comme le courlis cendré et surtout le râle des genêts.

**Le râle des genêts** est une espèce caractéristique des prairies naturelles des plaines alluviales. Ses populations connaissent un déclin prononcé en France et en Europe à partir du milieu du XXème siècle, période correspondant au développement de l'agriculture intensive. Depuis une quarantaine d'années, ce déclin s'est accentué, passant en France de plusieurs milliers de mâles chanteurs dans les années 1980 à quelques centaines au début des années 2010. La chute semblait se stabiliser dans la seconde moitié des années 1990 à la faveur de la mise en œuvre des premiers dispositifs agro-environnementaux. Ils n'ont toutefois pas été suffisants pour enrayer le déclin qui s'est accentué, la population française n'atteignant même plus les 400 mâles chanteurs de 2010 à 2012.



Sur les flancs de la Roche, une colonie de **chauve-souris** a élu domicile dans une ancienne galerie de mines exploitée depuis le 18ème siècle.

Ce gîte est constitué par une ancienne galerie de mine de fer présentant un labyrinthe de couloirs. La longueur totale est de l'ordre de plusieurs centaines de mètres avec une hauteur moyenne de 1 à 1.5 m. La mine souterraine héberge 9 espèces de chauves-souris en période majoritairement hivernale mais également durant les périodes de transit (printemps et automne). Les effectifs varient entre 50 et 80 d'individus toutes espèces confondues (dont majoritairement entre 40 et 65 Petits rhinolophes).

En raison de son grand intérêt (notamment pour son accueil pour les Petits rhinolophes) et de sa situation, *ce site est intégré au réseau Natura 2000, cavités à rhinolophes du Plateau de Vesoul.*

Le plateau de la Roche accueille aujourd'hui une nouvelle richesse, floristique cette fois : une station d'orchidées découverte au mois de mai au gré d'une balade : près de 150 pieds d'**orchis mâles** (*Orchis mascula*) et plus rare encore, un **unique pied d'orchis bouc** (*Himantoglossum hircinum*).

## **Ces plantes sont protégées et ne doivent bien évidemment pas être coupées.**



Toutes les orchidées sont vivaces, ce qui permettra de les admirer tous les ans au même endroit.

### L'orchis mâle :

Plante plutôt robuste, sa taille varie de 20 à 60 cm.

Les feuilles lancéolées et luisantes sont très souvent maculées de larges taches violet-noir. Les fleurs de taille moyenne sont colorées d'un pourpre violacé, rarement de blanc ou rose.

Cette orchidée se rencontre de la pleine lumière à l'ombre parfois dense.

Elle affectionne une grande variété de substrat, de sec à humide, d'acide à calcaire.

Elle fréquente les talus routiers, les prairies, les bois clairs de feuillus.

### L'orchis bouc :

Appelée aussi "orchis à odeur de bouc" pour son fumet peu agréable, cette plante robuste, aux feuilles ayant l'aspect d'une plante grasse, arrive à floraison vers mai - juin.

Formée de deux tubercules et de racines cylindriques, sa tige peut atteindre 90 cm de hauteur. Elle possède de nombreuses feuilles d'un vert grisâtre qui apparaissent en automne, persistent l'hiver puis se flétrissent à la floraison.

Cette orchidée particulièrement robuste croît sur les terrains calcaires et secs. Elle fleurit en mai et surtout en juin, pour une période de courte durée.

Courlis cendré, râle des genêts, chauves-souris, orchidées, autant d'ambassadeurs fragiles d'une biodiversité qu'il est temps de préserver.

*Les protéger c'est aussi protéger notre cadre de vie...*



## Les enfants enquêtent sur l'histoire du village

Vendredi 24 juin, dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives, le Service culturel de la Communauté de Communes de Terres de Saône a proposé aux enfants de Fleurey-lès-Faverney et Amoncourt une découverte du patrimoine et de l'histoire de la commune.

Avec un questionnaire concocté par Claude Colombier, responsable du Service, les enfants, par petits groupes, se sont lancés dans les rues à la recherche d'inscriptions gravées dans la pierre, d'une croix, de maisons à tours spécifiques de l'architecture des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles, des fontaines ou autres toits en lauze, derniers témoignages d'un passé pas si lointain.

Ils ont aussi pénétré dans l'église où ils ont fait la connaissance de Saint-Roch, protecteur de la peste et de son fidèle chien (d'où le nom de roquet donné à un petit chien hargneux) et découvert une pierre tombale énigmatique avec des outils gravés dessus.

Ils ont terminé cette véritable enquête historique autour d'une table de la mairie pour matérialiser leurs découvertes sur un plan cadastral.

Une sensibilisation à leur cadre de vie qui a aussi intéressé les animateurs et les bénévoles accompagnants, soucieux d'intégrer les « NAP » dans leur environnement proche, grâce à une meilleure connaissance des lieux.



*Le patrimoine de Fleurey Lès Faverney n'a plus de secret pour eux!*

# Les principales décisions de votre Conseil Municipal

## BATIMENTS COMMUNAUX

### Location de la petite salle communale

(Rez de Chaussée de la Mairie)

Cette salle est louée moyennant le tarif de

- 30€ la 1/2 journée
- 50€ la journée

### Salle des Fêtes: tarifs

170€ le week end pour les habitants de Fleurey

270€ le week end pour les extérieurs

50€ un jour en semaine et 30€ la vaisselle

(80€ et 30€ pour les extérieurs)

Un service de nettoyage de 50€ est proposé pour tout locataire de la salle qui en fait la demande lors de la signature du contrat.

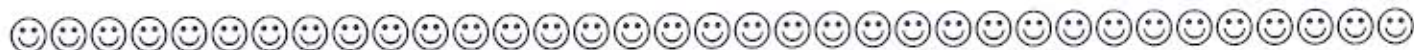
## Finances Communales

### Vote des taux de fiscalité locale 2016

	Bases d'imposition	Taux	Produit attendu
TH	455 600	6.49%	29 568
TFB	255 900	10.27%	26 281
TFNB	33 500	28.91%	9 685
<b>TOTAL</b>			<b>65 534</b>

### Prix de l'eau et de l'assainissement au 01/05/2016

1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 500 m <sup>3</sup>	1.35 €/m <sup>3</sup>
2 <sup>ème</sup> tranche de 501 à 2500 m <sup>3</sup>	0.93 €/m <sup>3</sup>
3 <sup>ème</sup> tranche 2501 et plus	0.68 €/m <sup>3</sup>
Redevance assainissement	1.05 €/m <sup>3</sup>
Prime fixe annuelle eau potable	36.00 €



*Merci :*

→ *A tous ceux d'entre vous qui relèvent leurs compteurs d'eau, lorsque c'est techniquement possible.*